

Discours de Geneviève Gaillard.

Inauguration des nouveaux locaux du CADA

Jeudi 25 juin 2009

Avec quelques jours de retard, il nous est cher, à notre façon, de célébrer la journée mondiale des réfugiés. Adoptée par l'ONU en 2001, au moment du 50^{ème} anniversaire de la convention de 1951, cette date veut se faire l'écho de façon unitaire et sans frontière, du sort des personnes victimes d'un exil forcé.

Dois-je rappeler, dans un contexte particulièrement difficile aux 4 coins de la planète, que le droit d'asile est le droit, pour toute personne persécutée pour ses opinions politiques ou ses croyances religieuses dans son pays, d'être protégée par une autre autorité souveraine, telle un pays.

C'est une longue tradition occidentale et plusieurs conventions internationales consacrent aujourd'hui le principe du droit d'asile, dont la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 et la Convention de Genève relative au statut des réfugiés de 1951.

Ce droit est également proclamé par l'Europe, à travers le traité instituant la Communauté européenne, les accords de Schengen et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne dans son article 18.

Cette longue tradition occidentale a cependant beaucoup évolué depuis quelques années.

Au point qu'aujourd'hui, nous sommes, les uns et les autres, très inquiets pour ces hommes et ces femmes, quelquefois accompagnés de leurs enfants, et qui, malgré moult démarches, ne peuvent plus bénéficier de ce droit relevant pourtant d'un droit fondamental.

La loi de 2003, notamment, a durci les conditions requises pour héberger un étranger.

Elle crée un fichier d'empreintes digitales et de photos à partir des visas et des contrôles à la frontière.

Enfin elle prolonge la durée maximale de rétention administrative et alourdit les sanctions contre les passeurs clandestins.

Par ailleurs, la polémique autour de la fermeture du centre de rétention de Sangatte, toujours d'actualité d'ailleurs, n'a fait que stigmatiser la problématique du séjour des étrangers en France.

Dans ce contexte, la loi de finance 2008, transcription des priorités gouvernementales, n'allait ni dans le sens d'une amélioration quantitative du traitement des demandes d'asile, ni dans celui d'une bonne intégration des migrants.

Alors que le budget de la police des étrangers était en hausse de 4.8 %, les crédits relatifs au droit d'asile, à l'accueil des primo-arrivants et pour l'intégration et la lutte contre l'immigration clandestine connaissent tous une baisse de 4 % par rapport à 2007.

A titre d'exemple :

- ☐ Le nombre de mesures d'éloignement exécutées a progressé de 2007 à 2008 de plus de 28 % (29 796 pour un objectif de 26 000).
- ☐ Le nombre d'arrestations « d'aidants » est en progression de 24, 8 % en 2008 par rapport à 2007.
- ☐ Le nombre de mises en cause des personnes d'origine étrangère pour infraction à la législation relative à l'entrée, au séjour, ou à l'emploi des étrangers sans titre de travail, a progressé de 8 % par rapport à 2007.

C'est ainsi que la mission élargie Immigration - Intégration - Asile, qui s'est tenue le 16 juin 2009, a pu constater :

- ☐ Une mauvaise évaluation des crédits consacrés à l'asile.
- ☐ Une absence de place créée en CADA et ses conséquences sur l'obtention du statut de réfugié.
- ☐ Un dispositif d'hébergement d'urgence saturé car sous financé.

- ☒ Des centres provisoires d'hébergement des réfugiés saturés.
- ☒ Une évaluation des interpellations des « aidants » particulièrement floue.
- ☒ Un chiffrage des reconduites à la frontière à revoir et une évaluation non sincère des coûts de ces mêmes reconduites.

Dans ce contexte, où les incidents dans les centres de rétention deviennent de plus en plus nombreux, nous, parlementaires socialistes, avons demandé et obtenu la création d'une mission d'information sur les centres de rétention et les zones d'attentes tout en dénonçant la politique répressive du gouvernement qui, je le rappelle, malgré ses déclarations d'autosatisfaction, laisse 17 000 personnes sans solution et met ainsi leur vie en danger.

Cette mission d'information élude malheureusement une chaîne de dysfonctionnement comme la stigmatisation de la rétention, l'application mécanique de la loi sans examen individuel des situations humaines, et la mise au pas des associations trop critiques envers la politique du gouvernement.

Si nous pouvons accepter l'existence de centre de rétention quand celle ci se révèle indispensable pour préparer le départ de ceux qui doivent quitter le territoire nous ne pouvons accepter qu'un étranger - qui n'a pas obtenu un titre initial de séjour, ou qui n'a pu le renouveler - soit ipso facto considéré comme un délinquant dangereux à enfermer.

Il existe des alternatives à la rétention permettant de traiter des hommes et des femmes, parfois des familles, de manière humaine et respectueuse.

Enfin, l'existence du délit de solidarité et la définition d'objectifs chiffrés d'interpellation des « aidants » sans discussion entre les passeurs et les simples citoyens agissant par solidarité sont inadmissibles et méritent d'être dénoncés.

Vous le voyez, notre mobilisation autour de cette problématique reste forte et justifie ma présence à vos côtés et auprès de France Terre d'Asile.

Cette présence témoigne à la fois de notre incompréhension face aux mesures prises par le gouvernement et aux objectifs qu'il poursuit, et de notre soutien à votre structure, autant au

plan national que local, dans son combat permanent au service de la protection que nous devons collectivement et individuellement apporter à ces réfugiés souvent maltraités.

Je finirai en témoignant auprès de vous, d'une manière plus politique, de mon indignation quant à la manière dont l'immigration, à l'image de la sécurité, est et reste un sujet que l'on instrumentalise au plus haut niveau de l'Etat. Un sujet polémique que l'on utilise à dessein pour mobiliser un électorat, flatter quelques mauvais réflexes lorsque l'utilité s'en fait sentir... dans le mépris de la situation et de la souffrance des hommes et des femmes cachés derrière les chiffres que l'on jette en pâture à l'opinion publique.